Quatrième Année. — N° 278. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 13 Janvier 1864.

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
17	Dim....	s. Génulphe.		D. Q. le 2, à 7 h. 48' du mat.
18	Lundi.	Ch. de s Pierre	Beauregard, St-Caprais, Thémines, Lamothe-Fénelon, Vayrac.	N. L. le 9, à 7 h. 55' du mat.
19	Mardi..	s. Antoine.	Duravel.	P. Q. le 15 à 11 h. 15' du soir.
20	Mercr..	s. Fabien.	St-Matré, Varaire, Bétaille, Gramat, Salviac.	P. L. le 25, à 10 h. 12' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une inserttion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir....	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat)..	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-MontratierLimogne)	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 13 Janvier 1864.

Nous tenons de source certaine que l'emprunt de 300 millions, autorisé par la loi du 30 décembre dernier, doit être incessamment négocié par souscriptions nationales, comme cela a eu lieu précédemment.

BULLETIN

Dans ses dernières séances, le corps législatif a entendu MM Berryer, Gouin et Olivier, au sujet des crédits supplémentaires de 1863. Après une réponse de M. Vuitry, la Chambre a voté, samedi dernier, le projet de loi, qui est adopté par 233 suffrages, contre 14, sur 246 votans.

Voici la fin du discours de M. Vuitry :

« L'Empereur veut unir, sur le même drapeau, la gloire et la liberté, non pas seulement la gloire militaire, la gloire de Solferino et de Magenta, mais la gloire de la paix, la gloire qui s'attache à cette prospérité matérielle inouïe qui s'est développée pendant ces dix dernières années dans le pays, et aussi la liberté, non pas la liberté qu'on peut demander au dehors de cette enceinte, et qui compromet l'ordre, mais la liberté réglée, tempérée par la loi, la liberté qui viendra couronner l'édifice, mais à la condition de n'en pas affaiblir les fondements, de ne pas ébranler les bases de la société tout entière. »

Ces patriotiques déclarations, dit notre correspondance, ont excité de chaleureux applaudissements sur les bancs du Corps législatif. Elles ne seront pas moins sympathiquement accueillies par les populations qui ne séparent ni la paix de la dignité nationale, ni la liberté du respect des lois et du maintien de l'ordre.

La discussion de l'Adresse a commencé lundi au Corps législatif.

Le Sénat a consacré son avant-dernière séance à un rapport de pétitions, parmi lesquelles figurait une proposition tendant à l'amélioration du sort des institutrices primaires. Après une discussion approfondie, le Sénat a renvoyé la pétition à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Les nouvelles de Pologne se ressemblent. — Ce sont toujours des combats acharnés et toujours des mesures d'extermination de la part des Russes. — Quelle sera l'issue de cette guerre que l'Europe entière déplore? On ne le prévoit que trop aujourd'hui. Mais en présence d'une si juste cause, soutenue par un peuple héroïque, désespéré et déterminé à reconquérir ses droits ou à mourir, peut-on s'empêcher de lui témoigner hautement ses vives sympathies et de faire des vœux ardents, pour son triomphe?

Un amendement à l'Adresse, ayant pour objet la reconnaissance des Polonais comme belligérants, vient d'être proposé par plusieurs membres de notre chambre des députés. Si cet amendement est adopté, n'arrivera-t-il pas trop tard? — Il est bien à craindre, dit un journal, que, par suite des moyens barbares pratiqués par les proconsuls moscovites, il ne restera plus bientôt des Polonais pour faire la guerre.

Dans le Holstein, tout fait craindre l'ouverture prochaine des hostilités. — L'Autriche et la Prusse sont dans un parfait accord sur l'attitude à prendre dans la question des Duchés. La politique de ces deux puissances sera-t-elle favorable à la cause du duc d'Augustenbour? Un avenir très-prochain nous l'apprendra.

Il paraît de plus en plus certain que l'Allemagne ne désire pas de conférence pour la question des Duchés.

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que Morelia, San Miguel et Accambro sont occupés par les Français. — Juarez cherche à fomenter des troubles à Dewargo, où il a établi ses quartiers. Les populations résistent à ses menées, et tout porte à croire que son règne est fini.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Hanovre, 10 janvier.

Une assemblée populaire, composée de 3,000 personnes, a voté à l'unanimité. Une résolution portant que le Hanovre doit répudier le protocole de Londres et reconnaître le duc Frédéric. Une députation a été chargée de transmettre au roi la résolution de l'assemblée.

Turin, 11 janvier.

Un incendie a éclaté, cette nuit, au ministère des finances. Une partie de la bibliothèque a été brûlée. Les bureaux n'ont pas été atteints. Le feu a été éteint dans la matinée.

Turin, 11 janvier.

Le gouvernement a signé les contrats d'achat du railway de Bologne à Ancône, et de cession du railway ligurien de Nice à la Spezia. Cette cession a été faite à la société des chemins romains qui a fusionné avec la société des chemins toscans.

Allona, 11 janvier.

Les danois sont concentrés, au nombre de 16,000 hommes, dans la ville de Sleswig. Les habitants ont à supporter des charges énormes pour le logement des troupes. La place, dite de la Liberté, à Sleswig vient d'être armée de cinq pièces de 84.

On a construit d'immenses baraques dans le Danewerke.

Les hommes de la réserve, jusqu'à l'âge de 35 ans, sont appelés sous les drapeaux,

Revue des Journaux

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

Sous ce titre : « *Conflit Dano-Allemand, à défaut d'une conférence, l'Angleterre propose une médiation.* » M. le chevalier Debranzic Saldapenna publie dans le *Mémorial diplomatique* un article auquel nous empruntons les considérations suivantes :

« L'irritation produite en Allemagne par douze années d'une négociation stérile avec le gouvernement danois, l'effervescence des passions populaires habilement exploitées par le *Nationalverein*, l'explosion du patriotisme longtemps contenu, mais aujourd'hui bien résolu de défendre la cause nationale, et pardessus tout le langage outrecuidant de la dépêche anglaise du 17 décembre dernier, qui brave les membres de la Confédération germanique, toutes ces circonstances réunies ont entraîné la Diète de Francfort vers une pente fatale, sur laquelle le contre-poids de l'influence des deux grandes puissances allemandes sera peut-être impuissant à l'arrêter.

» Le comte Russell paraît du moins le craindre, s'il faut en juger par la nouvelle combinaison qu'il vient de substituer tout-à-coup à sa proposition de la réunion d'une conférence, avant même que la Diète de Francfort se soit prononcée sur la question de savoir si elle adhérerait ou non à une conférence des signataires du traité de Londres.

» A la place de ce projet de conférence, le chef du Foreign-Office met désormais en avant le projet d'une médiation confiée aux quatre états non allemands qui figurent comme co-signataires de ce traité. L'Angleterre, la France, la Suède et la Russie. Il ne faut pas une grande perspicacité pour s'apercevoir que le comte Russell ne fait que reprendre en sous-œuvre l'idée de la conférence, sauf cette différence qu'il en écarte principalement l'Allemagne, dont il regarde le refus comme imminent et inévitable.

» Nous voudrions nous tromper, mais nous craignons fort que le peuple allemand n'y trouve un nouveau motif pour repousser encore plus catégoriquement le projet de médiation, qui pèse évidemment par la base.

» Le rôle de médiateur ne peut être convenablement rempli que par une puissance complètement désintéressée dans le litige pendant entre la cour de Copenhague et la Diète de Francfort. Or, telle n'est pas la position acquise aux co-signataires du traité de Londres. Aussi, la première et irrécusable exception que l'Allemagne oppose à l'offre de médiation commune de l'Angleterre, de la France, de la Suède et de la Russie, sera de soutenir que ces quatre puissances, liées comme elles le sont par leur signature au bas du traité du 8 mai 1852, ne peuvent offrir aux parties contestantes le caractère de stricte neutralité dont doit être revêtu tout médiateur sérieux. Le compte Russell devrait cependant assez connaître l'Allemagne pour savoir que, dans un pays où les principes inflexibles du droit déterminent toutes les questions de la vie publique, ce n'est pas par des expédients ou des finasseries diplomatiques qu'il parviendra à conjurer les dangers de la situation actuelle.

» Aux grands maux les grands remèdes. Le conflit dano-allemand emprunte sa gravité à sa connexion avec le malaise général de l'Europe. que l'Empereur Napoléon, dans son discours du 5 novembre, a signalé aux autres souverains pour leur démontrer l'urgence d'y remédier.

» Le *Times* a beau épuiser les ressources

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 janvier 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

1.

I

— Souvenir à Eperies. —

Le 3 septembre 1770, la petite ville de Neustadt, en Moravie, allait sortir de son obscurité ; Frédéric le Grand et Joseph II, les deux plus grand monarques de l'Allemagne, naguère encore ennemis acharnés, venaient ce jour-là, dans ces murs, se tendre la main en signe d'amitié.

Toute la ville, en habits de fête, voulait être témoin de cette solennité ; les maisons étaient ornées de fleurs, et les fenêtres garnies de jolies femmes en riches toilettes.

Enfin le bruit du canon, les bruyantes acclamations de la foule et la musique militaire annoncèrent l'approche de l'Empereur si impatiemment attendu.

La reproduction est interdite.

L'air retentissait de mille cris de joie; le monarque reconnaissant s'inclinait à droite et à gauche, levant les yeux vers les fenêtres d'où tombait à ses pieds une pluie de fleurs. Un bouquet de fleurs d'oranger et de roses rouges vint se loger devant lui sur la selle de son cheval. Joseph le prit en souriant et chercha des yeux, pour la remercier, celle qui le lui avait lancé avec une si remarquable adresse. Tout à coup ses regards s'animèrent, et il arrêta involontairement son cheval pour contempler une jeune dame, fière et imposante, qui s'appuyait sur la balustrade d'un balcon, drapée dans une espèce d'amazone de velour noir, fermée par de gros boutons de brillants. Elle était pâle, et ses cheveux noirs et lustrés tombaient en grosses boucles et encadraient l'ovale de son beau visage régulier. Son front élevé était surmonté d'un diadème de brillants, d'où s'échappait par derrière un long voile de dentelle noire qui l'enveloppait comme d'un sombre nuage. Ses traits et son sourire étaient empreints d'une tristesse indicible, et elle fixait ses grands yeux sur l'empereur d'un air profondément sérieux.

Joseph la salua avec effusion ; mais à peine répondit-elle à son salut, sans se dérider.

— Ces fleurs ne viennent pas d'elle, se dit-il.

Cependant il aperçut à son corsage un bouquet tout à fait semblable à celui qu'il tenait à la main : mêmes fleurs blanches et rouges, même ruban blanc et rouge aux longs bouts flottants.

Il lui fit un dernier salut en souriant, et se remit en marche. Mais il était devenu sérieux et pensif, il ne répondait qu'avec lenteur et distraction aux vivats joyeux du peuple, et les dames s'efforçaient en vain d'attirer son attention en agitant par les fenêtres leurs mouchoirs et leurs bouquets. Toutes ses pensées étaient à cette femme d'une rare beauté ; où donc l'avait-il déjà vue? Il lui semblait si bien la connaître !

Enfin cette longue marche triomphale était à son terme ; l'empereur, arrivé au château, sauta vivement de cheval et se rendit avec le feld-maréchal Lacy et Rosenberg dans la grande salle du balcon qui avait vue sur la place.

Le prince Kaunitz y arriva bientôt ; tout en prenant part à une conversation assez animée, il ne tarda pas à apercevoir le bouquet.

— Votre Majesté, demanda-t-il à Joseph, se propose-t-elle d'aller au-devant du roi de Prusse, ce bouquet à la main, pour le lui offrir comme un symbole de l'amitié qui. unit l'Autriche et la Prusse?

— Non pas ! répliqua l'empereur en riant ; je le conserve, ne fût-ce que pour l'amour de celle qui me l'a donné. Excellence, vous qui savez tout, vous dont le regard d'aigle pénètre tous les secrets, ayez compassion de mon ignorance; dites-moi quelle est la dame qui m'a lancé ces fleurs avec une adresse remarquable.

—Notre Majesté l'a-t-elle vue?

— Oui, et je vous avoue, messieurs, que je ne contemplai jamais beauté plus noble et plus imposante. On l'eût prise pour la reine des nuits, à la voir sous sa robe noire, sous son voile flottant avec ses brillants qui étincelaient comme des étoiles. La teinte poétique de ma prose vous prouve quelle profonde impression elle a produite sur moi.

— Elle était en deuil ? demanda Caunitz.

— Toute vêtue de noir ; seulement elle portait au corsage un bouquet comme celui-ci. — Mais, Excellence, de quel œil inquisiteur vous le considérez : on dirait que vous cherchez a y découvrir un crime.

— C'est un fort joli bouquet, un choix de couleurs tout particulier. Votre Majesté me permet-elle de le regarder de près ?

L'empereur le lui tendit en souriant.

— Tenez, Excellence. Mais soyez un juge clément pour mes belles délinquantes.

Kaunitz attacha des regards froids et scrutateurs sur le bouquet, dont il fit glisser les bouts du ruban entre ses doigts blancs et effilés.

— La dame qui a jeté les fleurs à Votre Majesté est une Polonaise, dit-il ensuite d'un ton bref et décidé.

— Une Polonaise ! Qu'est-ce qui vous le fait supposer?

— C'est l'intention que révèle le choix exclusif de roses blanches et de roses rouges, c'est-à-dire les couleurs nationales de la soi-disant république polonaise.

— Vous avez raison, et la dame était en noir, parce que toute bonne Polonaise porte assurément le deuil de sa malheureuse patrie.

— Voici un papier sous ce nœud ! Puis-je l'en retirer, Sire?

— Certainement : je n'ai pas le droit de vous soustraire aucune pièce de conviction.

Bientôt Kaunitz tendit ce papier à l'empereur en disant :

— Veuillez lire vous-même, Sire, car c'est sans nul doute une déclaration d'amour, et mes regards profanes sont indignes d'en prendre connaissance.

— Je n'ai rien de semblable à recevoir, dit Joseph. Lisez donc, Excellence, mais à haute voix, car nous sommes curieux d'entendre.

Kaunitz déplia le papier et lut :

« Souvenir à Epéries... »

— Continuez, dit l'empereur.

— Sire, il n'y a que ces trois mots.

— C'est étrange ! Je n'en saisis pas le sens.

— Ils confirment ma supposition ! s'écria Kaunitz en toisant d'un regard fier et triomphant les favoris de l'empereur. La dame est une Polonaise, et même une confédérée.

— Vous croyez ? demanda vivement Joseph.

de sa dialectique pour faire accroire que tout serait sauvé si la France s'était empressée de s'assimiler la proposition du cabinet de Saint-James d'une conférence pour le règlement des complications danoises, nous référons la feuille de la Cité à la *Gazette de Carlsruch*, un des journaux les plus accrédités du parti libéral allemand, qui est en même temps l'organe officieux du gouvernement badois. Ce journal lui apprendra combien l'Allemagne elle-même se méfie de la panacée offerte par l'Angleterre. Il n'admet pas qu'on ne réunisse dans cette assemblée que les puissances qui se sont engagées à maintenir le traité du 3 mai 1852, et qui, en définitive, sont les ennemis de l'Allemagne dans cette question. Ces puissances ne seront pas les médiateurs dont on pourra écouter les conseils pour empêcher les conflits sanglants, tant qu'elles n'auront pas déclaré que leur œuvre de 1852 a besoin d'être révisée, abrogée même, et que le Danemark a pris des engagements qu'il est tenu de remplir pour rendre ce traité valable. Ce qui n'a pas lieu. Selon la *Gazette*, la question se présenterait sous des formes bien différentes, si l'Angleterre avait proposé de la discuter dans un congrès européen réunissant les parties ainsi que les états libres dans leur opinion et pouvant prendre le rôle de médiateurs.

» Ce témoignage est précieux à recueillir ; il fait retomber sur qui de droit la véritable responsabilité de la funeste prolongation de la crise qui désole notre continent.

» L'histoire, dans son inexorable impartialité, reprochera aux ministres actuels de la reine Victoria, non-seulement d'avoir entravé l'œuvre de pacification à laquelle l'Empereur Napoléon III avait convié tous les états, mais encore d'avoir en grande partie préparé, provoqué des complications qui deviennent chaque jour plus menaçantes pour la paix du monde. »

Pour extrait : A. Layrou.

Les odieux projets d'attentat que les journaux judiciaires nous ont fait connaître inspirent à l'*Opinione* les observations suivantes.

« Quelle étrange aberration mentale égare donc ces hommes qui se mettent en guerre avec la société, attentent à la vie d'un prince qui est à la tête d'une grande nation, et que l'Europe reconnaît comme le représentant des idées nouvelles et le protecteur de la cause des nationalités ! Et que doit dire la France, d'étrangers qui osent compromettre sa sûreté, son repos, ses intérêts, ses droits, en menaçant les jours du souverain qui la gouverne ; si cette conspiration est abominable par elle-même, elle est d'autant plus honteuse que des Italiens y sont mêlés. »

L'*Unita Italiana* de Milan du 9 janvier, publie l'extrait d'une lettre de Mazzini à un de ses amis à Bruxelles (en date de décembre 1863). Des sociétés infinies s'agitent en Europe; toutes appartiennent à la grande idée démocratique, mais chacun représente une force particulière et non un grand tout: *Membra disjecta*. Donc la démocratie n'est pas encore constituée; unité, discipline, telle doit être la devise des hommes qui aspirent à fonder, créer et constituer cette démocratie. Le point d'appui de la levée européenne est visiblement dans un peuple qui a nom la Pologne. Ce thème est développé en quatre grandes pages.

Voici de nouveaux détails sur le complot découvert par la police :

Greco était le chef de l'entreprise criminelle, concertée, il y a plusieurs mois, à Lugano (Suisse), dans une réunion présidée par Mazzini. Il fut convenu que Greco et ses complices se rendraient à Paris pour assassiner l'Empereur. Mazzini leur remit quatre bombes qu'il avait reçues d'Angleterre, quatre autres qu'il avait fait fabriquer à Gênes, quatre revolvers et quatre poignards, plus une somme de 4,000 fr. Mazzini remit en outre au chef du complot une instruction dans laquelle il avait écrit de sa main, en même temps qu'un chiffre de correspondance, les phrases symboliques qu'il aurait à lui adresser la veille du jour où l'attentat devrait se commettre. Mazzini y ajouta deux de ses photographies, au bas desquelles il écrivit de sa main une dédicace à Greco et à Imperatori. Cette instruction et les deux photographies ont été également saisies. L'instruction était cousue au bas du pantalon de Greco, entre la doublure et l'étoffe.

D'après les aveux des inculpés, voici comment ils devaient exécuter leur abominable projet. Après avoir jeté les bombes, ils se seraient précipités, armés de revolvers et de poignards, sur l'Empereur et sa suite. Greco aurait ajouté avec un épouvantable sang froid que la pointe des poignards à eux remis par Mazzini était empoisonnée. L'extrêmité de la lame présente en effet l'empreinte d'une substance dont l'analyse chimique fera sans doute connaître la nature.

Les conjurés, qui n'avaient pas cessé d'être en correspondance avec Mazzini qui est en ce moment à Londres, avaient résolu d'exécuter leur projet dans les premiers jours de cette semaines, et c'est samedi dernier que les bombes avaient été chargées. Mais ils n'avaient plus d'argent, les 4,000 francs donnés par Mazzini avaient été dépensés, une partie en orgies. Ils avaient donc écrit à Londres, à Mazzini, à l'adresse par lui indiquée. Ils n'avaient pas encore reçu de réponse, lorsque, dimanche, ils ont été arrêtés.

Une circonstance constatée vendredi, aurait donné la preuve de la vérité de ces déclarations. On aurait saisi à la poste une lettre arrivée le même jour à l'adresse de Greco ; cette lettre était de Mazzini, et renfermait 500 fr. Greco aurait déclaré que c'était cet argent qu'ils attendaient, et que s'il fût arrivé plus tôt, ils auraient immédiatement accompli leur projet.

Imperatori et Trabucco sont deux garibaldiens et ont la médaille de Marsala. Trabucco a été, sous un autre nom, condammé, en France, pour escroquerie, et à Londres pour vol.

(Corresp. Bayvet.)

Le *Moniteur* a publié, vendredi dernier, un rapport de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur les opérations des caisses d'épargnes pendant l'année 1862. Ce rapport, qui n'est que le résumé d'un compte-rendu plus détaillé, constate que pendant le cours de l'année 1862 il a été créé 19 caisses d'épargnes, ce qui a porté à 478 le nombre des caisses autorisées.

Ces 478 caisses se répartissent, dans toute l'étendue du territoire, de la manière suivante: 88 étaient situées dans des chefs-lieux de département, 257 dans les chefs-lieux d'arrondissement, 131 dans les chefs-lieux de canton, 2 dans des chefs-lieux de commune.

Pendant le cours de l'année 1862, 79 succursales nouvelles ont été créées, et 4 seulement ont été fermées. Le nombre des succursales en activité est de 318,113 de plus qu'à la fin de 1860.

Après le département de la Seine, les départements qui comptent le plus de succursales sont les suivants :

Aisne	31
Seine-et-Marne	24
Seine-et-Oise	23
Loiret	16

Le total des ressources des caisses d'épargnes s'est élevé en 1862 au chiffre de 12,864,104 fr. 61 c., c'est-à-dire à 701,305 fr. 75 c. de plus qu'en 1861. Les dépenses d'administration ont été également plus considérables en 1862 qu'en 1861 : la différence entre les deux années est de 60,063 fr. 64 c.

Au 1er janvier 1862, il existait 1,302,790 livrets ; pendant l'année il en a été ouvert 222,994 et reçu 9,612 par transfert, ce qui a porté le chiffre total des livrets dont les caisses ont été débitrices à 1,735,396 ; de ce chiffre il faut déduire 156,216 livrets soldés. Au 31 décembre, il restait donc en circulation 1,379,380 livrets.

En rapprochant le nombre total des livrets (1,319,180) du chiffre légal de la population (37,382,225 habitants), on voit qu'il y avait, au 31 décembre 1862, un déposant à la caisse d'épargnes sur 27 habitants ; au 31 décembre 1861, il n'y avait qu'un déposant sur 28 habitants.

Au 1er janvier 1862, le solde dû par les 450 caisses d'épargnes était de 402,149,399 fr 59c. Pendant l'année, les versements reçus par les mêmes caisses, les intérêts alloués aux déposants, les arrérages des rentes touchées ont porté ce chiffre à 581,393,696 fr. 81 c. Si l'on déduit de cette masse les remboursements en rentes achetées, soit d'office, soit à la demande des déposants, il se trouve que le solde dû au 31 décembre 1862, était de 424,209,662f 73 c. Il s'est donc accru, pendant l'année, de 22,895,510 fr.

Les livrets ouverts pendant l'année 1862 se sont trouvés ainsi répartis suivant les professions des déposants :

Ouvriers	75,037
Domestiques	37,313
Employés	12,880
Militaires et marins	9.947
Professions diverses	50,183
Mineurs	37,634
Total	222,994

Le rapport présente enfin le tableau du mouvement général des inscriptions de rentes pendant l'année 1862.

Les 450 caisses d'épargnes qui ont fonctionné pendant l'année avaient en garde au 1er janvier 13,602 inscriptions, produisant 359,126 fr. de rente et appartenant à 13,503 déposants.

Dans le cours de l'année, elles ont acheté :

1° D'office, 1,966 inscriptions ;

2° A la demande des déposants, 9,037 inscriptions.

Elles ont reçu 130 inscriptions parvenues d'autres caisses par transferts.

D'autre part, elles ont livré 12,059 inscriptions.

Et elles ont déposé à la caisse des dépôts et consignations 70 inscriptions.

Ainsi, au 31 décembre 1862, il leur restait à garder 12,567 inscriptions, produisant 322 mille 612 francs de rente et appartenant à 12,496 titulaires.

Rapport à S. Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, par M. le Premier Ecuyer de l'Empereur, Directeur Général des Haras :

Monsieur le ministre,

Appelé ces jours derniers en Normandie pour présider la commission d'achat des étalons, j'ai été à même de constater le bon effet produit dans ce pays par le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 5 septembre dernier, au sujet de la suppression de quatre établissements, et par le compte rendu des opérations de l'Administration en 1863, publié dans le dernier Exposé de la situation de l'Empire.

Dans l'opinion générale, la Normandie était la dernière contrée en France qui dût se montrer disposée à suivre l'Administration dans son œuvre de transformation, tant on y a été habitué à toujours compter sur l'intervention de l'Etat dans tout ce qui tient, de près ou loin, à la question chevaline.

Le mouvement que j'ai constaté, et qui tend à se manifester partout, témoigne au contraire que, là comme ailleurs, les idées de progrès ont fait un rapide chemin.

Des hommes honorables et spéciaux, offrant toutes les garanties désirables, m'ont, en effet, proposé de prendre à leur compte l'exploitation d'un bon nombre de stations jusqu'à présent desservies, dans les départements du Calvados, de l'Eure et de la Manche, par les dépôts de Saint-Lô et du Pin.

En présence d'offres aussi sérieuses, qui vont entraîner bientôt de nombreux imitateurs dans toute la France, une double responsabilité incombe à l'Administration. Si, d'une part, elle doit aux intérêts dont elle est la sauvegarde de ne céder la place qu'avec la certitude d'être avantageusement et complètement supplée, on comprendra, d'autre part, qu'elle doive offrir à l'industrie particulière des garanties de sécurité qui permettent à celle-ci de mener à bien son entreprise.

Au point où en sont encore les choses, il ne peut évidemment s'agir d'une réorganisation générale du service des haras, puisque nous ne sommes encore que dans la première phase d'expérimentation du système ; mais il m'a paru que l'Administration devait, dès à présent, faire connaître à tous sa règle de conduite, préciser dans quel sens elle entend opérer, tracer, en un mot, la voie qui doit conduire graduellement à la réalisation du nouveau programme.

Dans cet ordre d'idées, voici quelles seraient les dispositions qu'il me semblerait utile d'adopter et que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence dans l'intérêt de l'Etat aussi bien que dans celui des particuliers.

Art. 1er. Lorsque les particuliers isolés ou réunis en association demanderont à prendre une ou plusieurs stations, il sera mis en vente, aux enchères publiques, un nombre d'étalons impériaux correspondant à ces stations, avec indication de la prime d'approbation attachée au service de chacun d'eux.

Art. 2. Ces reproducteurs devront être employés dans la station concédée par l'Etat, ou dans une station choisie d'un commun accord dans les localités voisines.

Art. 3. Les acquéreurs de ces étalons ne pourront les revendre sans s'être concertés avec l'administration.

Art. 4. Les acquéreurs d'étalons impériaux auront la facilité de leur adjoindre, dans les stations concédées, d'autres reproducteurs approuvés ou autorisés ; mais l'Etat, n'entendant constituer aucun privilége ni aucune restriction pour personne, toute liberté est laissée d'ouvrir d'autres écuries de monte, soit dans les localités mêmes fixées pour le service des étalons concédés, soit dans les localités voisines.

Art. 5. Le paiment des primes allouées n'aura lieu que sur la production de pièces justificatives du service fait par les étalons, et d'après les règles suivies pour les autres étalons approuvés.

Art. 6. Des acquéreurs d'étalons impériaux prendront par écrit l'engagement de se conformer de tout point aux conditions du contrat de vente.

Par les dispositions qui précèdent, l'Administration répond à une des objections qui lui ont été faites contre le nouveau système, à savoir que la plupart des étalons mis en vente seront achetés, ou pour être exportés hors des circonscriptions auxquelles ils appartenaient, ou pour être soumis au bistouri et devenir des chevaux de service.

L'exemple de ce qui s'est passé à la vente de l'effectif du dépôt d'Abeville peut nous rassurer à cet égard. Nous ne nions pourtant pas que cela ne pût avoir

---

— J'en suis convaincu. Votre Majesté n'a-t-elle pas, à son dernier voyage en Hongrie, passé une journée à Epéries, reçu les confédérés avec beaucoup de bienveillance et poussé la générosité jusqu'à leur offrir ses bons offices auprès de la Prusse et de la Russie ?

— Je me suis senti heureux d'assurer de mon vif intérêt, de mes profondes sympathies ces nobles et malheureux guerriers qui luttent pour une bonne et juste cause avec tant d'héroïsme et si peu de chances de succès.

— Eh bien, Sire, l'héroïne de la confédération a voulu vous rappeler cette promesse, aujourd'hui que Votre Majesté va avoir une entrevue avec le roi de Prusse, reprit Kaunitz en laissant tomber le bouquet comme par distraction. Ah ! ajouta-t-il alors, voilà cette belle et coquette Pologne à vos pieds, implorant votre clémence ! il ne dépend que de vous, Sire, de la fouler aux pieds ou de la relever et de la sauver.

—Oh ! certes, je la relèverai ! répliqua Joseph, ramassant vivement le bouquet ; nous ne souffrirons pas qu'elle devienne la proie de l'avide impératrice de Russie. Catherine se parerait bien volontiers de ces belles fleurs polonaises qui lui siéraient à ravir.

En ce moment l'air retentit de bruyantes et joyeuses clameurs qui s'élevaient de la rue.

Joseph courut à la fenêtre et plongea au dehors des regards perçants.

— Le roi de Prusse ! s'écria-t-il, et il s'élança au-devant de son hôte.

Kaunitz sortit du salon en murmurant :

— Il faut que je sache quelle est cette Polonaise ; peut-être nous sera-t-elle un instrument très-utile pour manœuvrer des deux côtés à la fois.

II

— La chanteuse inconnue. —

Un ballet et un concert devaient clore la première journée des fêtes de Neustadt, pour lesquelles on avait fait les préparatifs les plus grandioses. Tout le personnel de l'Opéra et plus de vingt chariots de décorations et de costumes avaient été expédiés de Vienne pour montrer au roi de Prusse, dont la capitale passait, dans toute l'Allemagne, pour le siége des beaux-arts, qu'ils n'étaient pas négligés à Vienne non plus.

— Je réclame l'indulgence de Votre Majesté, dit l'empereur à Frédéric en le conduisant aux fauteuils qui leur étaient réservés derrière l'orchestre. Non content de vaincre les hommes, vous avez encore vaincu les Muses, et vous les retenez prisonnières à Berlin ; il est donc rare qu'elles puissent venir passer un moment ches nous.

— Ah ! Sire, vous parlez de jours qui ne sont plus, s'écria le roi. Autrefois les Muses étaient bien un peu favorables et se plaisaient chez nous ! Mais à présent que je suis devenu un pauvre vieillard morose, elles ont suivi l'exemple de la plupart de mes amis, elles me sont devenues infidèles et ont tourné le dos à l'abbé de Sans-Souci. Les Muses ne sourient qu'à la jeunesse ; je comprends donc bien qu'elles se soient réfugiées près de vous, à Vienne.

Pendant la représentation du ballet, de l'invention de Noverre, qui était convaincu que sa création ne pouvait manquer de surprendre et d'enchanter le roi, Frédéric détourna plusieurs fois ses regards de la scène pour s'entretenir en souriant avec Kaunitz, à la grande indignation de Noverre, le fameux maître de ballets, qui avait autrefois rempli cet office à Berlin, alors que la danseuse Barberina produisit une vive impression sur le cœur de Frédéric.

Au ballet succéda le concert dramatique. D'après le programme, la célèbre cantatrice Bernasconi devait l'ouvrir par un air de l'*Alceste* de Gluck, auquel succéderait une scène de *Pâris et Hélène*, du même compositeur, rendue par le chanteur Tibaldi. Déjà l'orchestre attaquait la ritournelle de l'air, et la cantatrice n'était pas encore sortie de la coulisse. Le maître de chapelle portait des regards inquiets vers la scène, mais en vain ; pas de signora Bernasconi ; et pourtant la ritournelle s'achevait et le tour du chant était venu. Il se fit un mouvement général, l'orchestre se tut, le rideau tomba lentement, et tous les regards se portèrent sur le maréchal de l'Opéra, qui s'était approché de l'empereur et lui parlait à voix basse.

— Sire, dit aussitôt l'empereur au roi, je demande pardon à Votre Majesté d'un accident désagréable : on me rapporte que la signora Bernasconi est tombée subitement malade et qu'elle se trouve hors d'état de chanter.

— Ah ! s'écria le roi, je connais ces maladies subites des cantatrices ; les miennes ont souvent tenté de me jouer de ces tours-là. Il y a pourtant un remède très-efficace contre les indispositions de ces capricieuses, et, depuis que je l'applique, depuis que je fais retrancher quinze jours d'appointements à toute chanteuse qui tombe subitement malade, depuis lors, toutes les miennes jouissent d'une santé à toute épreuve.

— Je suppose, dit l'empereur, que l'idée de chanter devant le grand roi, qui est en même temps un grand artiste, l'a fait trembler et l'a rendue malade.

— Pardon, Sire ; mais les princesses de théâtre sont encore plus capricieuses que les princesses du sang.

Pendant cette conversation, Tibaldi avait joué sa grande scène de l'*Hélène et Pâris* sans que le roi y fît attention.

— Cette fois, dit l'empereur à Frédéric, vous avez accusé à tort une prima donna : la signora est réellement malade et au désespoir de ne pouvoir chanter devant Votre Majesté ; mais j'apprends que, pour nous dédommager, elle s'est donné une remplaçante.

— Une seconde prima donna ? Celles-ci sont toujours en parfaite santé quand il s'agit de paraître à la place de leurs rivales ; car elles espèrent alors les supplanter.

— Sire, c'est une inconnue, et la Bernasconi garantit qu'elle est digne de remplir son rôle.

— Il faut alors que ce soit une véritable merveille ; car il est plus que rare qu'une chanteuse reconnaisse le talent d'une autre ! Ecoutons-la donc.

La ritournelle de l'air de Gluck recommença, et aussitôt sortit de la coulisse une femme majestueuse, brillante de jeunesse et de beauté sous son costume grec d'Alceste. Le manteau de pourpre, brodé d'or, jeté sur ses magnifiques épaules avec une grâce inimitable, son abondante chevelure retenue par un diadème d'or au milieu duquel scintillait un gros solitaire d'une admirable beauté, sa taille svelte entourée d'une ceinture éblouissante de brillants et les bracelets qui faisaient ressortir la blancheur de ses bras superbes, — tout cela rehaussait sa noblesse et sa grâce au point que le roi lui-même en fut impressionné et prit involontairement part au murmure approbateur qui s'éleva dans la salle, et auquel la cantatrice demeura indifférente.

Quand elle leva le bras pour implorer, dans son rôle d'Alceste, le secours des dieux, ses regards ne se portèrent point vers le ciel, mais sur les deux souverains, qui semblaient être l'objet de son unique préoccupation. Son chant aussi était si noble et si élevé, et sa voix si pleine et si harmonieuse, que Gluck lui-même, ce maître si sévère et si exigeant, eût été ravi d'un tel interprète. Frédéric le Grand, qui pourtant n'aimait pas les opéras de Gluck, se sentit entraîné, transporté.

(La suite au prochain numéro.)

ieu, et c'est pour parer à ce danger qu'il m'a paru opportun d'imposer aux étalonniers les conditions que je viens de soumettre à votre appréciation.

Une autre préoccupation a été celle du renouvellement, par l'industrie particulière, des reproducteurs achetés à l'Etat. On a dit : Nous admettons volontiers que l'Administration trouve des acquéreurs, tant qu'elle offrira à ceux-ci des facilités pour se procurer des étalons pris dans ses propres établissements, mais du jour où ces chevaux seront usés ou ne pourront plus continuer leur service sans faire craindre les effets, de la consaguinité, est-on bien sûr que l'industrie particulière consente à s'impser les sacrifices nécessaires pour les remplacer par d'autres de même ordre et de même valeur ?

Il se pourrait effectivement que l'étalonnier ne se sentît pas assez hardi pour mettre à l'achat d'un reproducteur d'élite le prix convenable ; et, lors même qu'il aurait cette hardiesse, en aurait-il les moyens ? Mais ce que l'industrie, par timidité ou par impuissance, ne pourra tenter, l'Administration peut s'imposer la mission de l'entreprendre.

Voici le moyen pratique qui s'offre tout naturellement à la pensée : chaque année, le service des haras achète, pour le renouvellement de l'entretient de ses établissement, tous les étalons supérieurs qu'il croit utile de ce procurer, soit en France, soit à l'étranger, et le crédit assez considérable affecté à ces acquisitions est un des encouragements les plus féconds qui soient offerts à l'élevage si dispendieux des reproducteurs de demi-sang et de race pure.

Bien que, dans les conditions nouvellement faites, la remonte des étalons doive perdre de son importance en nombre, par suite de la réduction progressive des reproducteurs de l'Etat, l'Administration continuerait néanmoins à attribuer le même crédit à ses acquisitions annuelles.

Après avoir satisfait aux besoins plus restreints de l'effectif de ses dépôts, elle destinerait un certain nombre d'étalons de mérite à être vendus aux enchères publiques sur les points où des vides se seraïent produits, là enfin où l'industrie réclamerait la création de stations nouvelles. L'adoption de ce mode de protection, qui ne serait d'ailleurs que l'imitation d'une mesure appliquée avec succès dans plusieurs départements, aurait de précieux et d'incontestables avantages.

Il rassurerait d'abord les éleveurs de poulains et les détenteurs de poulinières, si faciles à s'effrayer au moindre bruit d'innovation, et, en même temps que cette intervention directe, sous une forme plus profitable, garantirait aux uns et aux autres la vente de leurs produits, elle maintiendrait et fixerait dans le pays le niveau supérieur de la production.

Toutefois, cette mesure exceptionnelle ne serait que transitoire, la durée de son application étant subordonnée au temps que l'Administration mettrait elle-même à accomplir son entière transformation.

A ce moment, lorsque l'étalonnage se sera développé, qu'il aura donné la mesure de ses forces et de sa vitalité, il deviendra possible de laisser à chacun son initiative, et de s'en tenir simplement au système des primes qui restera, dans l'avenir, le seul mode rationnel d'encouragement.

Tel est le mécanisme du nouveau programme. Il ne s'agit pas, je le répète d'en généraliser immédiatement l'adoption ; mais lorsque des offres sérieuses seront faites, comme en Normandie, par des particuliers ou des associations, je demande que Votre Excellence m'autorise à faire procéder à la vente du nombre d'étalons correspondant aux offres, sous la réserve des dispositions réglementaires énoncées au présent rapport.

Lorsque, il y a trois ans, la transformation des haras, c'est-à-dire la remise des étalons aux mains des particuliers, a rencontré de si ardents adversaires, c'est que le terrain n'avait été nullement préparé, et l'abandon de l'intervention directe dans ces conditions fâcheuses, eût constitué, je le reconnais, un véritable péril.

La situation a bien changé depuis cette époque. Sous l'influence de mesures pratiques et d'encouragements multipliés, sous l'influence aussi des besoins du luxe toujours grandissants, non-seulement un grand mouvement hippique et commercial s'est produit dans toute la France, mais les idées libérales, préconisées par l'Empereur lui-même dans toutes les circonstances solennelles, ont fait faire un pas immense en matière d'industrie. Si dans les esprits prévenus ou timorés il restait quelque doute sur la valeur et la force de l'initiative individuelle substituée à la tutelle de l'Etat, le triomphe du traité de commerce a répondu par cet enseignement saisissant : que le développement et la prospérité de toutes les entreprises doivent naître désormais de la lutte et de l'entière liberté.

Je pense donc, Monsieur le ministre, que le moment est venu pour l'industrie chevaline d'entrer sans secousse, mais sans appréhension, dans la voie de l'émancipation graduelle, et que l'expérience loyale et prudente à la fois que je demande à faire du nouveau programme, loin d'éveiller aucune crainte sérieuse, ralliera bientôt les suffrages de tous les éleveurs du pays.

La signature de Votre Excellence au bas du présent rapport donnera force de décision aux dispositions qu'il renferme.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Paris, le 24 novembre, 1863.

L'Aide de camp, premier Ecuyer de l'Empereur, Directeur général des Haras,
Général FLEURY.

Approuvé :
Le Maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,
VAILLANT.

Chronique locale.

Par arrêté du directeur général de l'enregistrement et des domaines, en date du 8 janvier courant, M. Maupas, receveur de l'enregistrement à Labarthe (Hautes-Pyrénées) a été nommé au même emploi à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Serres de Gauzy, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 6 janvier, M. Delpech (Pierre), instituteur provisoire à Bélaye, a été nommé définitivement au même poste, en remplacement de M. Fraysse qui a quitté l'enseignement.

Par arrêtés préfectoraux en date du 8 janvier, M. Mourguès (Jean), instituteur à l'Hospitalet, a été nommé instituteur communal à Cézac, en remplacement de M. Bouzerand, démissionnaire.

Un arrêté préfectoral du même jour appelle au poste de l'Hospitalet, en qualité d'instituteur provisoire, M. Combebias.

Samedi dernier, le sieur Lasvignes (Antoine), âgé de 47 ans, du village de Caïx, près Luzech, s'est noyé accidentellement dans la rivière du Lot. Il avait mis dans un batelet une cargaison de bûches de châtaigner et il descendait la rivière ; mais la charge était sans doute trop pesante; car, à peine eut-il quitté le bord que le bateau fut submergé.

Le lendemain, seulement, on retrouva le cadavre de l'infortuné; ses mains crispées s'étaient cramponnées à une forte bûche qui le faisait flotter entre deux eaux.

L'entreprise de M. Guilhou produit déjà ses fruits. Le public se porte en foule vers ses magasins et chacun constate que, pour être à meilleur compte, la qualité du pain n'en est pas moins supérieure. — On nous rapporte à l'instant le fait suivant, qui rend incontestable la philantropie de M. Guilhou : Les soldats, comme on sait, sont obligés de payer de leurs deniers le pain qu'ils mettent à la soupe. La Commission chargée de se le procurer, avait, il y a quelques temps, passé un traité à cet effet, avec le fournisseur du pain de la troupe. Au moment où M. Guilhou ouvre ses magasins, le traité existe encore pour trois mois. On nous assure que ce dernier s'est empressé de rompre ce traité et de faire profiter ainsi les soldats du rabais, qu'il fait en faveur des masses.

Le pain se vend chez M. Guilhou, savoir : 1re qualité 30 centimes le kilog., 2me qualité 25 c. 3me qualité 23 c.

THÉATRE DE CAHORS.

Un plein succès répond au zèle actif de M. Roux. La représentation de dimanche a été brillante et fructueuse comme les plus belles soirées de nos meilleures troupes. Les artistes anciens et nouveaux, qui semblaient rivaliser, ont mieux joué que jamais. Aussi d'unanimes applaudissements les ont tous rappelés. M. Weis et Mme Delamare, les deux héros de la soirée, ont seuls reparu. Assurément, Mme St-Charles, M. Bertié et M. Ricord qui s'est surpassé dans un rôle qui exige beaucoup de qualités et de tenue, pouvaient leur donner la main.

Un petit accident a, un moment, attiré l'attention du public : c'est l'invasion bruyante d'une bande de joyeux gamins. M. le Préfet, qui signale partout sa présence par quelque bienfait ou quelque gracieuse attention, les ayant rencontrés à la porte, dans l'attitude de l'envie, venait de leur faire remettre des cartes d'entrée.

M. Roux, apprenant combien la société cadurcienne se rend avec empressement aux réceptions de la préfecture, a cru devoir faire relâche, demain jeudi.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 9 janvier 1864.

Philosophie.
SECTION DES SCIENCES.
Dessin graphique : 1er De Valon ; 2e Delmas.
Rhétorique.
(Sections réunies.)
Version latine : 1er Mespoulet ; 2e Lagarrigue.
SECTION DES SCIENCES.
Dessin graphique : 1er De Broca ; 2e Pons.
Seconde.
(Section réunies.)
Version latine : 1er Bonnefoy ; 2e Sers.
SECTION DES SCIENCES.
Dessin graphique : 1er Bonnefoy ; 2e Sers.
Troisième.
Version latine : 1er Lascoux ; 2e Vialard.
Quatrième.
Version latine : 1er Pontié ; 2e Lacarrière.
Cinquième.
Version latine : 1er Chouet ; 2e Pichard.
Sixième.
Version latine : 1er Sarlat ; 2e Pasquet.
Septième.
Orthographe : 1er Tardieu ; 2e Bergerol.
Dessin linéaire : 1er Dubois ; 2e Théron.
Huitième.
Orthographe : 1er Bastide ; 2e Bourdin.
Dessin linéaire : 1er Balaran ; 2e Couderc.
Enseignement professionnel.
(Deuxième année.)
Mathématiques : 1er Thomas ; 2e Brunet.
(Première année.)
Exercices français : 1er Laval ; 2e Vinges.
Mathématiques : 1er Laval ; 2e Guilhou.
Cours préparatoire.
(Troisième année.)
Orthographe : 1er Mazelié ; 2e Castel.
(Deuxième année.)
Orthographe : 1er Depeyre ; 2e Castanet.
(Première année.)
Orthographe : 1er Delfour ; 2e Delard.

Le Proviseur,
LAPRADE.

1864

CALENDRIER DU LOT

EN VENTE

Chez Mme RICHARD, M. CAMETTE, M. BOURION et chez tous les libraires du département.

Ce Calendrier a été revu avec la plus grande attention. Nous croyons, aujourd'hui, pouvoir le livrer au public exempt d'inexactitudes.

Les ADRESSES des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département s'y trouvent placées par ordre. — Ces Adresses, si utiles au commerce, puisées par nous CHAQUE ANNÉE à l'unique source où on peut les avoir, sont fidèlement imprimées.

Les foires des départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne se trouvent dans ce Calendrier.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 janvier 1864.

17 Versements dont 4 nouveaux..... 2888f »
91 Remboursements dont 13 pour solde. 10429 11

Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Paris

12 janvier.

La discussion du projet d'Adresse a commencé aujourd'hui au Corps législatif. Les tribunes du Sénat et du Corps diplomatique étaient remplies. On croit que le débat sur l'ensemble du projet sera terminé dans cette séance et que la délibération sur les articles pourra s'ouvrir demain.

— Nous sommes en mesure de démentir les bruits mis en circulation, au sujet de prétendues mesures de rigueur qui seraient projetées à l'occasion du complot des quatre Italiens.

— L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier, au théâtre Ventadour, à la représentation de la *Sonnambula*, pour la rentrée de Mlle Patti.

— Ce soir, aux Tuileries, bal intime dans les appartements de l'Impératrice.

— On achève au ministère des finances le travail relatif à l'émission de l'emprunt de trois cents millions. On disait aujourd'hui, dans les groupes de la Bourse, qu'il serait souscrit au taux de 66 fr. 50 c.

— On mande de Turin qu'à la nouvelle de l'arrestation des quatre prévenus du complot de janvier, le roi Victor-Emmanuel a écrit à l'Empereur pour lui manifester sa vive indignation au sujet de cette criminelle entreprise.

— Une boulangerie économique, fabricant exclusivement du pain de ménage, et le livrant à 2 cent. par kilo au-dessous de la taxe officieuse, vient de se fonder à Marseille.

—C'est le jeudi, 28 de ce mois, qu'aura lieu à Poissy le concours des bœufs gras du carnaval de 1864. Tout annonce que les énormes bœufs cotentins recevront encore cette année les palmes du triomphe. On dit qu'il y en a une bande de cinq qui sont réellement énormes et parfaitement engraissés.

— La foule était très-grande, hier, au palais de l'Industrie, à voir l'énorme ballon l'*Aigle* et tous ses agrès, appartenant à M. Eugène Godard. Ce ballon est aussi gros que le dôme du Panthéon.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La chambre des Députés a continué la discussion sur la loi relative au brigandage.

Le ministre des affaires étrangères a présenté les traités de commerce et de navigation conclus par le gouvernement italien avec l'Angleterre et la Russie.

— La *Stampa*, l'*Opinione* et les autres journaux constatent l'indignation unanime soulevée en Italie par la nouvelle du complot découvert à Paris, en déclarant qu'un attentat contre l'Empereur des Français ne peut avoir été ourdi que par des ennemis de l'indépendance italienne ou par la secte incorrigible qui a causé tant de malheurs à la patrie.

ESPAGNE.

Le maréchal Narvaez a déclaré au Sénat, qu'il considérait Gibraltar comme appartenant toujours à l'Espagne. Le maréchal a exprimé le regret que le gouvernement espagnol n'eût pas fait depuis longtemps de réclamation à ce sujet.

On s'attend à quelques changements dans le ministère par suite de la question constitutionnelle.

ANGLETERRE.

La *Gazette officielle de Londres* publie une proclamation de la Reine qui convoque le Parlement pour le 4 février prochain.

DANEMARK.

La *Gazette allemande du Nord* a appris que les gouvernements prussien et autrichien doivent adresser aux Etats qui n'ont pas voté la proposition du président de la Diète relative au séjour du duc d'Augustenbourg dans le Holstein, des notes identiques motivant la politique de la minorité et réservant de nouvelles résolutions à cet égard. Le parfait accord de l'Autriche et de la Prusse, sur l'attitude à prendre dans la question du Sleswig-Holstein, est de nouveau confirmé.

— Le Roi et le Prince royal sont arrivés vendredi matin à Copenhague.

POLOGNE.

Une ordonnance du gouvernement impose une contribution de 3 % du revenu de leurs maisons aux propriétaires de Varsovie et du faubourg de Prage. Les autres villes sont imposées du double de l'impôt sur les foyers et les corvées. Le dernier délai pour le paiement de ces contributions est fixé pour Varsovie au 31 janvier et pour les autres villes au 25 février, sous peine d'une amende de 25 pour cent.

MADAGASCAR

Les nouvelles de Madagascar vont jusqu'au 29 novembre, elles annoncent que la situation du pays était triste. Il est dévoré par l'anarchie, et le premier ministre, Rainivoninahitriniony, qui est aujourd'hui tout-puissant en sa qualité de mari de la reine, ne se maintient que par la terreur. Ce personnage a conçu le projet de se faire déclarer roi, et de gouverner conjointement avec la reine Rasoahéry, sa femme. D'après son projet, tous les actes souverains devraient être revêtus de sa signature et de celle de la Reine.

— Le couronnement de la Reine a eu lieu. Le peuple n'y a pas assisté. La cérémonie a été profondément triste. La Reine a fait partir pour la France deux envoyés chargés d'une mission particulière.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un effroyable naufrage, qui a coûté la vie à trois cents personnes, a eu lieu, il y a quelques jours, dans la mer du Nord. Un des passagers, échappé comme par miracle à une mort presque certaine, a, dans une lettre à un ami, raconté les détails de ce drame émouvant :

« C'est dans la nuit du jeudi au vendredi, écrit-il, que la catastrophe est arrivée. Trois cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient le capitaine et le médecin du bord, ont péri dans les flots. La *Wilhelmsbourg* était l'un des plus grands navires de Hambourg ; il n'en reste plus rien qu'une partie de l'arrière qui a été épargnée grâce à sa forte construction.

» Nous avions quitté Stade, il y a quinze jours, au nombre de trois cent quinze à trois cent vingt passagers. A peine avions-nous gagné la haute mer que le vent commença à souffler de l'ouest. Il dura sans interruption pendant plusieurs jours en augmentant constamment de violence.

» Loin d'avancer, le bâtiment se trouvait irrésistiblement poussé vers la côte. Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'ouragan s'était élevé à une impétuosité telle, que les voiles ne tardèrent pas à être mises en lambeaux. Nous craignions à tout moment d'être écrasés par la chute des mâts qui pliaient comme des roseaux. Le navire lui-même craquait sourdement, comme s'il voulait s'entr'ouvrir. Il n'était plus dirigeable, le gouvernail s'étant cassé. A une heure du matin, le capitaine fit jeter la sonde. On constata dix-sept pieds d'eau ; le navire en tirait dix-huit. Nous étions perdus. En effet, au bout de quelques minutes, nous ressentîmes un choc terrible. La *Wilhelmsbourg* venait d'échouer des deux extrémités. Il fallut abattre les mâts. Ils se brisaient comme du verre, et les débris, en tombant sur le pont, y faisaient de larges trous par lesquels les vagues s'engouffraient dans l'entrepont.

» Tout à coup on entendit un craquement formidable : le navire venait de se rompre par le milieu. Tous ceux qui se trouvaient sur l'avant furent engloutis. En moins de quelques secondes, trois cents personnes avaient trouvé la mort. Je me trouvais avec d'autres passagers sur l'arrière, Le spectacle que nous avions sous les yeux est indescriptible : hommes, femmes, enfants, flottèrent un instant sur l'élément en fureur, puis disparurent à tout jamais. Nous ne pouvions rien faire.

» Dans de pareils moments on ne pense qu'à soi et aux siens. Nous étions nous-mêmes dans une situation rien moins que rassurante. La proue, à son tour, s'enfonça jusqu'à ce qu'elle eût touché le fond sablonneux, où elle se fixa. Cependant nous étions encore à la surface de la mer, et peut-être eussions-nous pu nous y maintenir sans la violence des lames qui, chaque fois qu'elles déferlaient sur le bord, balayaient subitement quelque nouvelle victime.

» Nous nous jetâmes dans un des canots qui se trouvait, pour ainsi dire, emprisonné par les débris de la mâture. Devant et derrière nous, nous n'apercevions que des morts et des blessés. Le capitaine se trouvait au nombre des premiers. Pressés dans le canot les uns contre les autres, nous nous attendions à tout moment à être précipités dans les flots. Ce fut dans cette situation que nous passâmes la nuit. A sept heures du matin, nous aperçûmes de loin une barque se dirigeant vers la côte, elle provenait d'un bâtiment échoué comme le nôtre et en contenait l'équipage. Nous suivîmes cet exemple. Malheureusement la barque était trop petite pour nous recevoir tous. Il fallut que dix de nos compagnons

d'infortune restassent en arrière jusqu'à ce que le plus grand nombre fût mis en lieu de sûreté. J'étais parmi les premiers.

» La chaloupe s'éloigna, mais la mer était si basse qu'elle ne tarda pas à s'ensabler. Nous vîmes de loin les voyageurs sortir du canot et se diriger à gué vers la côte. Voyant que nous n'avions rien à attendre que de nous-mêmes, nous nous construisîmes un radeau et bientôt nous voguions également vers le rivage où les flots nous poussaient. Nous dûmes passer cette seconde nuit à la belle étoile, mais du moins étions-nous à l'abri de tout danger. Le lendemain soir, nous rencontrâmes enfin des habitants de la côte, qui nous transportèrent en voiture dans un des villages voisins.

» Nous pûmes enfin prendre quelque nourriture, ce qui ne nous était arrivé depuis trois jours. Nous nous trouvions dans une île nommée Terschelling. Nous y restâmes jusqu'au mercredi, jour où nous fûmes transportés à Harlingen. Demain nous partirons pour Amsterdam.

Société des Mines d'Argentella

(DÉPARTEMENT DE LA CORSE.)

Concédées par décret impérial en date du 9 janvier 1856.

EMISSION

de 3,000 obligations de 500 fr. au porteur

Autorisée par l'acte constitutif de la Société, passé devant Me Tandeau de Marsac et son collègue, notaires à Paris.

Et dont le capital sera garanti et remboursé directement par la Compagnie anonyme d'assurances sur la vie :

LA CAISSE PATERNELLE

4, RUE DE MÉNARS.

Cette Compagnie ne sera engagée qu'envers les porteurs des obligations revêtues de la signature de son directeur et du cachet de la Compagnie.

TAUX DE L'ÉMISSION : 400 fr.

Payables : 100 fr. en souscrivant ; 150 fr. au 1er février ; 150 fr. au 1er mai 1864.

Lors de ce dernier paiement la Société remettra au souscripteur le titre au porteur, revêtu de l'engagement de la Compagnie d'assurances.

Chaque obligation donne droit :

1° A 25 fr. d'intérêt annuel ;

2° A une part proportionnelle, pendant 30 ans, sur les 10 p. 100 de bénéfices nets réservés d'après l'acte social ;

3° Au remboursement aux taux de 500 fr. par voie de tirage au sort *de la 15e à la 30e année.*

D'après les rapports des ingénieurs, il n'est pas de minerai de plomb argentifère comparable pour la richesse à celui d'Argentella : il renferme NEUF FOIS PLUS D'ARGENT, à poids égal, que celui des fameuses mines du Hartz, en Bohême.

Sur 100 kil. de schlicks, les ingénieurs ont trouvé, savoir :

1° M. Rivot, ingénieur et directeur du bureau des essais à l'école impériale des mines, 75 p. 100 de plomb et 845 GRAMMES D'ARGENT;

2° M. Berenger, ingénieur des fonderies de Septème, 545 GRAMMES D'ARGENT ;

3° M. Gros, assayeur de la Garantie, à Avignon, 800 GRAMMES D'ARGENT pur et 70 p. 100 de plomb ;

4° M. Bessant, essayeur du Commerce, à Paris, 500 GRAMMES D'ARGENT, 66 p. 100 de plomb ;

5° M. Hudelot, chimiste, attaché au Crédit mobilier, 500 GRAMMES D'ARGENT, 69 p. 100 de plomb ;

6° M. Giraudy, essayeur du Commerce et de la Banque de Marseille, 560 GRAMMES D'ARGENT;

7° M. Desmarais, chimiste, attaché à la Monnaie, à Paris, 600 GRAMMES.

8° Enfin, M. Combarieu, chimiste à Paris, 570 GRAMMES D'ARGENT.

Ces schliks *se sont vendues* à Marseille à 1,270 francs la tonne.

La masse minérale d'Argentella est énorme. Le minéral se trouve partout dans la montagne, QUI EN EST COMME PÉTRIE.

Le développement qui va être donné à l'exploitation doit porter le revenu annuel au minimum de 150,000 fr. ; dans ce cas, le 10 p. 100 dévolu aux obligations ressortira à 150,000 fr., soit à 50 fr. par obligation, qui, ajoutés aux 25 fr. d'intérêts, produisent **75 fr.** ou **18 75 p. 100** de revenu annuel.

En outre, par la combinaison arrêté avec la *Caisse paternelle*, la sécurité du capital sera absolue.

La souscription est ouverte :

A Paris, chez MM. PACINI et Ce, *banquiers*, 27 rue de Grammont.

à Cahors, chez MM, Cangardel et fils,

S'adresser, pour prospectus et renseignements au siège social, à Paris, rue de Richelieu, 97 (passage des Princes).

Banque de Capitalisation.

Pour nous conformer à notre circulaire du 15 septembre 1859, nous venons rendre compte des résultats de notre maison pour l'année qui vient de s'écouler; les bénéfices nets ont été de 16 fr. 90 pour cent.

La maison reçoit toujours en compte de participation toutes sommes, quelle qu'en soit l'importance.

Les bénéfices sont répartis tous les mois, les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques.

Intérêts élevés et constants disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque.

Pour plus amples renseignemens, la circulaire est envoyée *franco* sur demande.

Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France au crédit de MM. Sandrier et Cie, rue du Conservatoire, n° 11, à Paris.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Maxou.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 7, de Saint-Pierre-Lafeuille à Laroque-des-Arcs, partie comprise sur le territoire de la commune de Maxou.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune Maxou donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 7, de Saint-Pierre-Lafeuille à Laroque-des-Arcs, partie comprise sur le territoire de la commune de Maxou, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui douze janvier courant, au secrétariat de la mairie de Maxou, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du douze au vingt janvier mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Maxou, le 12 janvier mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : MONTEIL.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saint-Martin-de-Vers.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 2, de Vers à la route départementale, numéro 1.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Vers, le sieur Pradié (Jean-Louis), cultivateur, de cette commune, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 2, de Vers à la route départementale, numéro 1,

Savoir :

0 are 34 centiares de maison (B — 173)
0 are 40 centiares de grange (B — 173)

moyennant la somme de neuf cents francs.... 900 fr.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 1er janvier 1864.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,
Signé : Ms de FLEURY.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

13 janvier 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 50	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	95 20	» 30	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

9 janvier. Gabin (Lucie), St-Georges.
9 — Conquet (Marie), rue St-Urcisse.
10 — Boudou (Emile), à Bégous.
11 — Cubières (Louis), rue Corridor.

Mariages.

11 — Costes (Jean-Pierre), cultivateur, et Sarroy (Marie), couturière.

Décès.

10 — Audoury (Joseph-Alexandre) propr., 70 ans, époux de Louise Delrieu, Boulevard (sud).
13 — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Birou et Second, rue Donzelles

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TRAPPISTINE

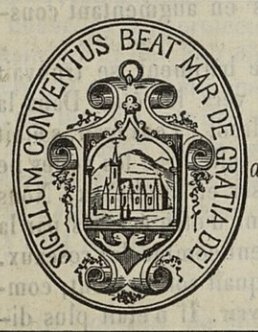

LIQUEUR DE TABLE *digestive et apéritive* préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES *au couvent de la Grâce-Dieu*, près Besançon (Doubs). Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.

NOTA. *On peut aussi s'adresser directement au couvent*

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme ; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, *écailles pelliculeuses*, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départs, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, *chimiste*, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, *près les Tuileries*. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (*Affranchir*).

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

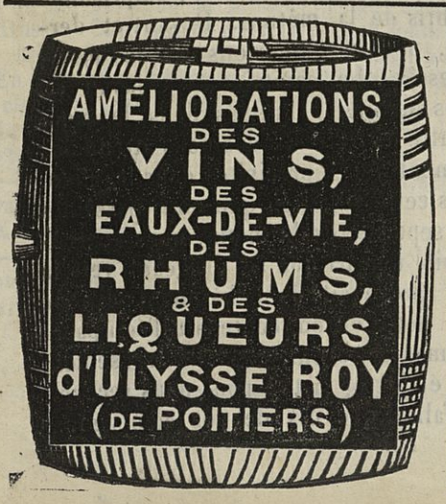

BAYLES Jne

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, coloriés et fumés des meilleures fabriques de Paris ;

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(de HOLLANDE), de DIDIER.

37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre DOCTEUR KOOQUE appelait à si juste titre UN REMÈDE BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement *les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dyssenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge au la Puberté*, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc, affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicier, à Figeac.

AVIS.

M. BOUYSSOU (Réné), briquetier, liquidateur de feu Lagarrigue, marchand de bois, au Pont-Neuf, offre le **bois à brûler,** première qualité, à **13 fr. le stère.**

A VENDRE

En Bloc ou à Parcelles, pour cause de déplacement :

1° Une jolie PROPRIÉTÉ, d'une contenance de 13 hectares 37 ares 70 centiares, située près le bourg de Pradines, à 6 kilomètres de Cahors, et consistant en Maison de Maître, Maison de Colon, Bâtiments d'exploitation, Cour, Jardins, Terres labourables, Vignes et Bois ;

2° Un PRÉ, avec Grange, d'une contenance de 1 hectare 25 ares environ, situé près le Roc de Payret, aux abords de la Route Impériale n° 111.

On donnera toutes facilités ponr le paiement.

S'adresser à M. CAMBORNAC, propriétaire, à Pradines, ou à M. MOUSSET, agent d'affaires, à Puy-l'Evêque, qui se trouvera sur les lieux le Dimanche, 17 janvier 1864, et les Dimanches suivants.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.
Cartes de Visite

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

1°—*Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des gens établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.*

2°—*Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.*

3°—*Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.*

On peut donc faire ce raisonnement : Si elle achète moins cher les bonues sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salutaire.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE

PÉTROLE

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conseils alimentaires

Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or ; 2 Méd. de 1re classe, Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr.

En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris. — *En détail, chez les principaux Epiciers pe Erance.*

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.